

Tout va très bien madame la ministre !

en bref

Les premiers chiffres des procédures d' « accompagnement » des chômeurs ont été rendus publics par la ministre Freya Van den Bossche le 19 janvier, à l'occasion d'une conférence de presse. Nous y étions... ce qui a provoqué quelques remous.

l'hypothèse qu'il devait s'agir de gens en fort décrochage social. Et la ministre se réjouissant qu'aucun des 1258 chômeurs évalués négativement n'ait refusé de signer le contrat qui lui était imposé, je me suis permis de faire remarquer que quand l'alternative se résumait à signer ou être sanctionné, cela prouvait seulement que ces chômeurs n'avaient pas un comportement suicidaire.

Yves Martens,
avec l'apport
de Bernadette
Schaeck.

« Les chômeurs ne peuvent en aucun cas être réduits à des chiffres abstraits. Ce sont des gens en chair et os et il faut les traiter avec respect. »

(1) Voir déjà notre article p. 18 de ce numéro.

(2) Cf. JdC n°47 pp. 8-10 : Lutter contre la chasse aux chômeurs, c'est aussi protéger son salaire !

Vous connaissez *La PETITE DEVINETTE de la semaine*, ce jeu de Marc Oschinsky ? Il prend une citation et propose 3 noms qui pourraient être à l'origine de la déclaration. Et, bien entendu, le véritable auteur est toujours un quatrième larron. Je ne vais pas vous faire languir, ni être trop sarcastique. C'est bien ainsi que la ministre de l'emploi, Freya Van den Bossche, conclut le communiqué de la conférence de presse qu'elle a tenue, avec les directeurs général et adjoint de l'ONEM, le 19 janvier 2005. Je n'ai bien sûr pas manqué ce rendez-vous, qui devait être la première étape (enfin) de l'œuvre de transparence promise.

Rassurer voire endormir

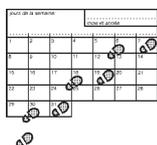
Comme d'habitude, tous les efforts de la ministre visaient à rassurer, quitte à dire n'importe quoi (le volet ONEM est de l'accompagnement) ou à taire certains chiffres (pas un mot sur les 497 premiers sanctionnés avant que votre serviteur n'aborde la question). Elle a aussi tenté de décrédibiliser la plate-forme, si bien que je m'interroge : si à 500 dans la rue et avec des arguments prospectifs, nous lui faisons si peur, que sera-ce le jour où nous serions en masse à manifester avec des analyses basées sur les effets concrets de ce plan¹ ? La crispation de la ministre était telle qu'elle a mis fin à la conférence de presse (« *Maintenant on passe au drink* ») pour ne pas me répondre. Quel crime de lèse-VDB avais-je commis ? J'ai simplement demandé si l'ONEM avait une idée du profil sociologique des 497 sanctionnés, avançant personnellement

Harceler pour déréguler

A grands coups de schémas PowerPoint, la procédure a été expliquée à des journalistes un peu noyés par la complexité du machin. Les chiffres ont été présentés de la manière la plus positive possible au prix de contorsions pathétiques pour passer sous silence les sanctions mais aussi la masse de personnes convoquées indûment et, surtout, l'absence d'effet positif sur la création d'emplois. Pour nous, l'un des objectifs de ce plan est de forcer les chômeurs à accepter des emplois au rabais. Le contenu des contrats imposés aux recalés est d'ailleurs édifiant (intérim, ALE, etc.) La ministre Van den Bossche ne nous contredit pas, puisque, dans son premier bilan, elle explique que les chômeurs contrôlés sont orientés vers les métiers et secteurs où il y a pénurie de main d'œuvre. Or, c'est l'ONEM qui le dit dans son rapport annuel 2003, les motifs pour lesquels il y a pénurie d'emplois dans des métiers destinés aux peu qualifiés sont « *les conditions de travail défavorables, les bas salaires et les horaires de travail difficiles* ». Le but est de mettre la pression maximum sur les chômeurs pour qu'ils acceptent ce genre de boulots. Intimider, contrôler, menacer les chômeurs les incite à revoir à la baisse leurs prétentions en matière de salaire et de conditions de travail².

Evaluer ou éteindre l'opposition ?

La ministre de l'emploi a beau tenter de faire croire que le plan est destiné à aider les chômeurs, nous ne la croyons pas. Elle a annoncé qu'elle ferait régulièrement une évaluation avec l'ONEM et qu'elle rendrait publics les chiffres et les résultats. Ceci afin, dit-elle, « *de mettre fin aux spéculations et à la nervosité* ». Madame, sauf le respect que



je vous dois, ce n'est pas moi qui me suis énervé. Irez-vous jusqu'à nous empêcher d'assister à votre prochaine conférence de presse ?

Nous suivrons avec attention ces évaluations, mais soyons conscients qu'elles seront inévitablement biaisées. Parce que beaucoup de choses ne sont pas chiffrables : l'humiliation du chômeur qui devra se soumettre aux exigences des contrôleurs, son infantilisation, sa culpabilisation, la trouille qu'il aura au ventre avant de se rendre au contrôle, l'angoisse de perdre son revenu de survie. Non chiffrable également, l'intrusion du contrôleur dans la vie privée des chômeurs : il est prévu explicitement que les contrôleurs devront imposer une action de resocialisation, par exemple pour les analphabètes, pour ceux qu'on soupçonne d'être alcoolique, drogué, etc. Digne du paternalisme du 19^{ème} siècle. Bas les pattes de la vie privée des chômeurs !

Agir tous ensemble

Il nous faut faire le maximum pour assurer la défense collective et individuelle des chômeurs au quotidien : étudier le contenu des contrats, assurer leur défense contre les sanctions et les exclusions³, analyser et, le cas échéant, dénoncer les pratiques des contrôleurs. Il nous faut aussi interpeller sans relâche les politiques, ce que nous avons fait encore lors de la manifestation du 9 février à Liège et du débat du 15 février à Ixelles. Par rapport à ce plan fédéral qui a des implications régionales et communales, les réponses ont été, comme d'habitude, que c'était la faute des Flamands et qu'à leur niveau, ils faisaient tout pour adoucir/assouplir les mesures sur le terrain. Même son de cloche chez le directeur de l'ONEm Liège qui dit vouloir « peser pour que ce soit appliqué avec humanité ». Mais même quand il y a un engagement politique clair, comme dans le chef d'Anne Herscovici (Ecolo), qui assure que le CPAS dont elle est la présidente ne refusera jamais un chômeur exclu par l'ONEm, elle ajoute aussitôt qu'il n'y a pas d'instruction claire et que cela est donc laissé à l'appréciation (à la subjectivité) de chaque CPAS.

Méfions-nous des fausses bonnes nouvelles également. Suite à notre interpellation sur les

497 suspendus, la ministre a assuré que la sanction serait réversible : « S'ils se présentent dans le mois, la suspension doit pouvoir être annulée. Au lieu de 4 semaines au moins le compteur doit être remis à zéro. » Dans les faits, combien se présenteront à temps ? Entre le temps nécessaire pour se rendre compte du non-paiement et celui pour avoir la réaction ad hoc...

De toute façon, comme dit l'un de nous, toutes ces mesurètes, cela revient à distribuer des sparadraps après un bombardement. Il nous faut donc continuer à placer cette lutte au quotidien dans le cadre de la revendication du retrait pur et simple du plan de contrôle renforcé, parce qu'il est en soi inacceptable. Pour cela, nous avons besoin d'un mouvement solide et fort. Joignez-vous aux groupes de travailleurs sans emploi de vos syndicats, participez aux réunions et actions de la *plate-forme stop chasse aux chômeurs*⁴.

Ah j'oubliais. Madame Van den Bossche, vous avez refusé de me répondre en arguant que je n'étais pas journaliste. Vous vous trompiez : je persiste et signe. Car un journal ne sert pas qu'à relayer votre point de vue. Il en est aussi, dont le nôtre, qui, modestement, essaient de relayer la parole de ceux à qui on ne la donne jamais...



(3) cf. article page 18 de ce journal.

(4) voir agenda page 38 et Manifestation du 19 mars page 9.

Palte-forme chômage

